

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-031	Convention de partenariat – association Wimoov

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Anne ROLLAND

Wimoov est une association qui vise à promouvoir et initier le développement des mobilités, sensibiliser et accompagner tous les publics vers une mobilité autonome, durable et, responsable. Pour répondre aux enjeux d'inclusivité des publics, l'association propose des solutions concrètes d'accompagnement des personnes vers une mobilité autonome et durable.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240409-2024031-DE

L'association propose un outil complémentaire aux dispositifs existants et joue un rôle de guichet unique autour des questions de mobilité sur le territoire.

La convention est en annexe de la délibération, elle indique les missions et objectifs de l'association et la contribution de la collectivité associée aux objectifs de déploiement d'une plateforme de mobilité sur le territoire.

Elle est conclue pour une année du 01 mai 2024 au 30 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve la convention présentée
- Autorise le président à signer la convention

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



The image shows two handwritten signatures. The first signature is for the President, and the second is for the Secretary. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp contains the text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS D'ARDENNE', 'Siège', '12, rue du Prieuré du Fauu', 'LOQUEFFRET', and '09530'.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 12 avril 2024